



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

économie et finances : services extérieurs

Question écrite n° 55077

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, sur la carence de la direction générale des finances publiques (DGFIP) en matière de respect du droit de la fonction publique. Le décret n° 2009-208 a instauré un corps d'encadrement unifié, entre les ex-services de la direction générale des impôts (DGI) et de la comptabilité publique (CP), le corps des administrateurs des finances publiques. La création de ce corps a entraîné corrélativement l'obligation d'organiser un tour extérieur, après une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2012. Or, quinze mois après la fin de cette période transitoire, et alors que le tour extérieur 2013 devrait être clos, aucune convocation de cadres externes candidats au tour extérieur AFIP n'a eu lieu. Il souhaiterait connaître, d'une part, les raisons pour lesquelles l'administration des finances n'a pas organisé de sélection de cadres extérieurs à la DGFIP au cours de l'année 2013 et, d'autre part, quels seront les critères objectifs de sélection des candidats externes, si toutefois un tour extérieur est bien organisé comme le prévoit l'article 26 de la loi du 11 janvier 1984.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55077

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3639

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)